

HALTE AUX AMALGAMES ! LES AGENTS NE SONT PAS DES TRUANDS !

Alors que l'on dénie aux agents l'octroi des moyens nécessaires à l'exercice de leur métier, la fraude fiscale prospère et le contrôle de la dépense publique devient de plus en plus compliqué.

Pris les doigts dans le pot de confiture des paradis fiscaux, le ministre du budget s'est retrouvé contraint de démissionner. Subissant les dommages collatéraux de la pression médiatique suscitée, les agents des finances publiques se retrouvent assimilés, par une partie des usagers, à ce nouveau scandale financier.

C'est dans ce contexte que les agents ont reçu de manière peu fortuite une note expliquant que les obligations déclaratives et contributives seront vérifiées tous les ans et que les dossiers feraient l'objet d'un contrôle sur pièce systématique au moins tous les 5 ans voire plus souvent en fonction des méthodes de sélections habituelles.

Les agents seraient-ils des grands fraudeurs jouant avec les places offshores ? Nous ne le pensons pas et nous condamnons ce zèle. Si le même zèle devait être appliqué à toutes les entreprises, il faudrait embaucher.

En sachant qu'un vérificateur contrôle 13 dossiers par an (la CGT revendique 12), pour contrôler tous les 5 ans les 4,5 millions d'entreprises soumise à la TVA il faut $4\,500\,000/13 = 346\,153/5 = 69\,230$ vérificateurs. Aujourd'hui il y en a 5 000...

A l'autre bout de la chaîne, il y a aussi le nécessaire contrôle de la dépense. Non seulement aucune trésorerie ne doit fermer mais les postes doivent être renforcés.

La séparation ordonnateur comptable doit être réactualisée.

Ce contrôle de la dépense de l'Etat, des collectivités locales comme des hôpitaux est une garantie (pas la seule) de la bonne utilisation des deniers publics.

Réduire encore les moyens de ces services transformerait les comptables au mieux en simple auditeur au pire justifierait leur suppression totale. Ce n'est pas notre conception des missions de la DGFIP.

Révoltée par la situation générée par le « CAHUZAC GATE » et les tentatives d'amalgames dont sont victimes les agents, la CGT Finances Publiques a interpellé la Direction Générale pour la prise de mesures immédiates.

ELLE RÉITÈRE SES REVENDICATIONS !

Eu égard au climat tendu, la CGT Finances Publiques demande au Directeur Général de prendre toutes les dispositions pour anticiper les éventuelles difficultés qui pourraient survenir dans tous les services et en particulier ceux en charge de l'accueil, du recouvrement, du contrôle fiscal et de la dépense publique.

Montreuil, le 23 avril 2013

Syndicat national CGT Finances Publiques

Case 450 ou 451

263 rue de Paris 93514 Montreuil Cedex

• www.financespubliques.cgt.fr

• Courriels : cgt@dgfip.finances.gouv.fr • dgfip@cgt.fr

• Tél : 01.55.82.80.80 • Fax : 01.48.70.71.63

Les agents ne sont en aucune manière responsables de l'ambiance anti fiscale qui se manifeste. Ils doivent donc être protégés.

Par ailleurs, elle réclame l'arrêt immédiat des stages déontologiques programmés en ce moment. Compte-tenu des événements actuels, cette opération nous apparaît, pour le moins, mal venue.

Enfin, sans remettre en cause le principe du contrôle sur pièces des dossiers des agents, elle invite au discernement et à la retenue.

Il faut cesser la surenchère consistant à traiter les agents comme des fraudeurs potentiels. Compte-tenu de l'actualité, ils ont d'autant moins de leçons à recevoir !

La CGT Finances Publiques appelle les agents à prendre toutes les initiatives pour faire entendre la voix des présentes exigences !

Pour être ensemble
Pour être ensemble
Plus nombreux et
Plus nombreux et
Plus forts...
Plus forts...



Journée internationale du travail
Un 1^{er} Mai de solidarité et
d'exigences.

En France et dans le monde
Pour le progrès social,
mettons les pieds dans le
plat !